

Questions orales

tel service puisse être fourni, comme le désirent tous les groupes compétents au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, nous aimerions tous qu'il y ait un accord sur les vols directs Ottawa-New-York. Il y a deux façons d'y parvenir: soit en faisant appel aux organismes de réglementation comme la Commission de l'Aéronautique et la CTC au Canada, soit en modifiant les arrangements aériens canado-américains. Je pense qu'il est préférable d'adopter la première voie.

Premièrement, nous avons cherché à savoir si certaines sociétés aériennes américaines seraient disposées à se plier aux conditions de l'accord actuel, c'est-à-dire à offrir un trajet simple, New-York-Montréal-Ottawa, Ottawa-Montréal-New-York. Aucune n'a semblé intéressée, mais certaines pourraient l'être si le trajet Ottawa-New-York était distinct. C'est la solution que nous examinons à l'heure actuelle. Si aucune compagnie américaine n'est disposée à offrir ces services, nous nous retournerons vers les organismes de régulation puis vers les sociétés First Air et Air Atonabee qui seraient autorisées à se faire concurrence.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'espère que le ministre n'est pas en train de nous dire qu'il cherche un transporteur américain pour assurer le trajet Ottawa-New-York. C'est ce que j'ai cru comprendre. J'espère qu'il s'empressera de le nier.

Le ministre pressera-t-il les autorités américaines d'apporter les changements nécessaires pour fournir les services prévus aux termes de l'accord bilatéral ou d'autres ententes, car il semble que, pour le moment, personne ne s'y intéresse? Pourrait-il aussi assurer à la Chambre qu'entre-temps, pendant que cette recherche se poursuit et qu'on incite les États-Unis à apporter des modifications, cette façon de procéder n'obligera la Commission canadienne des Transports à interrompre l'étude des demandes que lui ont présentées les sociétés First Air et Air Atonabee?

M. Pepin: Madame le Président, la faiblesse de cet argument est de prétendre «que, pour le moment, personne ne s'y intéresse». J'ai bel et bien dit qu'il n'en était rien. Il est possible qu'une société aérienne soit intéressée si on établissait une autre route. Je ne donne pas la préférence aux Américains mais il me semble qu'il faut commencer par là. Nous devons nous assurer qu'aucune ligne américaine ne pourra assurer un service direct. Le Canada et les États-Unis s'entendent sur cette question. De toute évidence, il faut commencer par tirer cela au clair. Si une société américaine est prête à respecter cet accord, elle est la première en lice. Cela est conforme à l'esprit de la loi actuellement en vigueur.

M. Clark: Le statu quo à jamais.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'y aura donc aucune modification.

M. Pepin: Ce n'est que si cette première tentative n'aboutit à rien et que si les Américains se rendent compte qu'ils ne peuvent se prévaloir du droit que leur reconnaît l'accord bilatéral que nous pourrions opter pour l'autre solution, c'est-à-

dire celle de l'organisme de réglementation. C'est ce que prévoit la loi.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est certes le plus bel exemple de canadienisation que j'aie jamais vu.

* * *

LES PÊCHERIES**LE PLAN DE GESTION DES PÊCHES DE LA CÔTE EST**

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans, mais il est malheureusement absent, tout comme son suppléant, le deuxième suppléant et le secrétaire parlementaire. Je suppose que je devrais donc poser ma question au très honorable premier ministre, ce que je vais faire, étant donné l'intérêt qu'il porte à cette question.

Dans son plan de gestion des pêches pour l'année 1980-1981, le gouvernement a réduit de 1,500 tonnes métriques, par rapport à l'année précédente, la quantité de morue que la flotte de chalutiers canadienne est autorisée à prendre sur le plateau situé au large de la Nouvelle-Écosse, qui comporte la zone 5Z, ou le banc Georges.

Comme les Américains viennent de décider d'abroger le traité de gestion des pêches de 1979 s'appliquant au banc Georges et qu'ils attraperont tout le poisson possible dans ce secteur jusqu'au règlement de la question des limites territoriales, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il a prévu quelque chose pour permettre aux Canadiens de faire de même?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député se trompe lorsqu'il dit que les États-Unis attraperont tout le poisson qu'ils veulent jusqu'à ce que la limite soit établie, car le gouvernement américain nous a promis, au contraire, d'adopter un solide plan de gestion dont l'objectif principal sera de veiller à la conservation des espèces.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE RÉTABLIR LES CONTINGENTS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Je prends note de la réponse du très honorable premier ministre, et il ne doit sûrement pas ignorer que pendant les deux ans que ce traité a été en négociation, les Américains ont porté leur prise estimative de pétoncles de 15 à 40 p. 100. Les pétoncles ont maintenant la taille du petit doigt, donc il ne s'agit pas vraiment d'un programme de conservation.

Ma question supplémentaire porte sur un autre domaine de pêche qui relève du gouvernement. Il s'agit de la baisse des contingents de chalutage du merlan dans la même zone à peu près, d'une quantité de l'ordre de 2,000 tonnes métriques, ce qui va coûter aux Canadiens environ 100 années-hommes et une baisse de production d'environ 3 millions. Le premier ministre veut-il s'engager à examiner la question et à essayer de rétablir ces contingents, pour aider les pêcheurs canadiens et l'économie canadienne?